

## **Rendre les compétences visibles : rôle et besoins de l'entreprise Agence Leonardo da Vinci-Socrates**

**Bordeaux, jeudi 18 mars 2004**

**Bénédicte Halba, docteur en sciences économiques, présidente de l'IRIV**

### **Contenu :**

- Présentation de l'IRIV : vocation, ambition, travaux
- Un précédent : un projet pilote Leonardo da Vinci (2000-2001), un curriculum européen pour « Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles » à l'initiative d'ISIS (Allemagne) avec Centre européen (Autriche) et IRIV (France)
- Un nouveau projet pilote dans le cadre du programme Leonardo da Vinci : Valider les acquis d'une expérience bénévole pour un projet professionnel (2003-2006), à l'initiative d'IRIV (France) avec l'Allemagne et l'Autriche, l'Italie et le Royaume-Uni, la Pologne et la Hongrie.

### **Objectifs**

- préciser les finalités de la validation des compétences ;
- insister sur la spécificité d'une expérience bénévole ;
- comprendre la plus value que peut apporter la VAEB pour l'entreprise associative et l'entreprise tout court ;

### **Sources bibliographiques**

Halba (Bénédicte), *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*, La Documentation française, Paris, 2003, 200 p. (à paraître) ;

Halba (Bénédicte), Strümpel (Charlotte), Schumacher (Jürgen), *Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles*, Programme Leonardo, Bruxelles, mai 2001 ;

Dingle (Alain) avec Sokolowski (Wojciech), Saxon-Harrod (Susan), Davis Smith (Justin), Leigh (Robert), *Mesurer le bénévolat : un guide pratique*, Independent Sector et Volontaires des Nations Unies, Washington, 2001.

IRIV, *Volontariat/bénévolat et emploi : concurrence ou complémentarité ?*, ouvrage collectif, IRIV, Paris, 1999, 96 p ;

IRIV, *Quel statut pour le bénévole/volontaire ?*, ouvrage collectif, IRIV, Paris, 1998, 96 p ;

## 1. Présentation de l'IRIV

L'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat ([www.iriv.net](http://www.iriv.net)) est une structure permanente d'information, de recherche et de formation sur le bénévolat et le volontariat, créé en 1997.

Ses travaux concernent en premier lieu la formation des responsables associatifs :

- il a participé au curriculum européen « Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles » (ISIS-IRIV-European Centre, 2000-2001) ;
- a réalisé une « Etude prospective pour la création d'un Centre national de formation des dirigeants associatifs en région Centre » (2000-2001) ;
- a proposé un « Programme de formation pour les responsables associatifs en Seine-maritime » (2000).
- Il a également réalisé l'audit d'une ONG française de parrainage centré sur la formation (2001).

Le second thème de prédilection de l'IRIV est l'engagement des jeunes :

- il a initié le groupe de travail sur les enjeux du bénévolat/volontariat pour les jeunes qui a rassemblé 5 pays (2000),
- a réalisé des études régionales en Ile de France (1998), en Champagne Ardenne et Midi-Pyrénées (2000) sur ce thème.
- L'Institut a mené des études thématiques sur la jeunesse : « Les jeunes en Seine Maritime » (2000-2001) ; « Les jeunes et les associations » pour l'Institut national de la Jeunesse et de l'Education populaire (2002).

L'Institut a également travaillé sur l'accès et l'utilisation d'Internet par les associations (études régionales en Midi-Pyrénées, Isère et Ille et Vilaine).

L'IRIV a été lauréat de l'appel à proposition 2003 du programme Leonardo da Vinci pour un projet intitulé "VAEB pour un projet professionnel" qui rassemble, jusqu'en 2006, les représentants de 7 pays (Allemagne, Autriche, France, Italie, Hongrie, Pologne, Royaume-Uni) sur la Validation des acquis de l'expérience bénévole pour un projet professionnel.

Les publications de l'IRIV sont :

- *Quel statut pour le bénévole /volontaire ?*, IRIV, Paris, 1998
- *Bénévolat/volontariat et emploi : concurrence ou complémentarité ?*, IRIV, Paris, 1999
- *Bénévolat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations*, IRIV, Paris, 2001.

## 2. Un précédent : le curriculum européen (2000-2001)

Notre projet est lié au curriculum européen, réalisé dans le cadre de Leonardo da Vinci, en 2000-2001, intitulé **Encourager et faciliter le travail avec les bénévoles**. Initié par ISIS (Allemagne) en collaboration avec le Centre Européen (Autriche) et l'IRIV (France), ce curriculum est un programme de formation continue pour les salariés intervenant dans le champ associatif. L'un des 11 modules s'intitule « Développer les compétences et les qualifications des bénévoles-Le rôle de l'éducation dans le bénévolat ». Il précise les compétences à exiger des bénévoles, dans quels domaines particuliers et pour quels buts (une sorte de pré-requis du bénévolat) ; il propose des pistes aux bénévoles pour utiliser ces compétences acquises pendant leur bénévolat pour un emploi salarié (comment détecter les compétences de chacun) ; il encourage les bénévoles à identifier et prendre conscience des compétences acquises ; il envisage enfin des formes de validation des compétences (avantages et inconvénients, formes de validation, finalité). D'une dizaine de pages, ce module est une base pour proposer un réel bilan de compétences et un dispositif de validations des acquis de l'expérience bénévole.

Notre projet est également lié à celui réalisé par le VÖV (Autriche) **Engagement bénévole et éducation des adultes : identifier et évaluer l'éducation informelle** qui a proposé une analyse sur la manière dont un engagement bénévole pouvait être considéré comme un apprentissage informel, à partir des approches de cinq pays (Autriche, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas et Hongrie). L'approche est singulière ; le projet s'est intéressé aux contradictions qui peuvent exister entre le développement des compétences et l'exercice d'une citoyenneté active.

Notre projet se réfère aussi à deux autres travaux européens : **Pool d'information et forum de discussion sur Internet sur les enjeux du bénévolat/volontariat pour les associations** et **Bénévolat/volontariat : un atout pour les jeunes, une chance pour les associations**. Le premier projet a permis d'identifier des initiatives innovantes menées par des associations, en particulier leurs relations avec le marché du travail et la promotion du développement économique régional. Le second a insisté sur les enjeux d'une expérience bénévole pour les jeunes, en particulier dans une perspective professionnelle.

Notre projet développera les pistes ouvertes sur les enjeux du bénévolat dans une perspective professionnelle, sur le rôle de l'éducation et de la formation dans le bénévolat et sur la manière de valoriser les compétences acquises lors d'une expérience bénévole. En particulier, notre projet :

- analysera la nature des programmes de formation proposés aux associations dans différents contextes européens et les formes existantes de reconnaissance des qualifications acquises par le biais d'un engagement associatif ;
- précisera les publics auxquels s'appliquera en priorité notre projet (jeunes, parent revenant sur le marché de l'emploi, personnes en dehors du marché de l'emploi...) ;
- identifiera les compétences qui peuvent être validées comme acquis de l'expérience directement et celles qui peuvent permettre d'accéder à une formation ;
- proposera un dispositif d'évaluation utilisable par les associations quel que soit leur domaine d'intervention ou leur pays d'origine et envisagera une validation des acquis de l'expérience associative sur des bases communes ;
- utilisera l'outil Internet pour que les associations puissent échanger leurs expériences en la matière et se référer à des pratiques existantes mais aussi pour que leurs partenaires (pouvoirs publics et entreprises) puissent avoir accès à ces informations..

### 3. Le projet pilote 2003-2006 : VAEB pour un projet professionnel

#### Contexte

Dans sa communication **Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie** (novembre 2001), la Commission européenne a insisté sur la nécessité de couvrir **toute forme d'éducation, qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle** et de développer une **culture de l'apprentissage**.

L'association contribue pleinement à cette culture de l'apprentissage. En son sein, se créent des solidarités entre les générations, entre les sexes, entre des milieux sociaux différents. Une expérience bénévole est un enrichissement à un niveau individuel mais aussi collectif puisqu'elle sert l'intérêt général.

Cette expérience mérite d'être reconnue, valorisée pour qu'elle puisse être utilisée hors du seul champ associatif. Elle fait partie du parcours personnel de tout individu, qui n'appartient pas à sa sphère privée mais à la sphère sociale ; elle est tournée vers l'autre et doit pouvoir être valorisée différemment.

Un travail bénévole enrichit une éducation ou une formation initiale, apporte une autre dimension à un parcours professionnel et peut parfois servir de tremplin pour une nouvelle orientation de sa vie professionnelle.

Notre projet contribue à la **priorité 1** de l'appel à propositions, dans le cadre de la deuxième phase du Programme Leonardo da Vinci : « Valider l'éducation et la formation » (LDV-II)- (EAC/15/02) :

- **L'identification, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel**, le travail bénévole est une des formes que peut revêtir l'apprentissage informel, dans un contexte particulier, l'association, qui est le lieu privilégié où se développe le bénévolat ;
- **L'échange d'expériences et de bonnes pratiques** dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni, Hongrie, Pologne) ; chacun des sept pays partenaires a réfléchi sur la place et le rôle du travail bénévole ; les témoignages et les expériences de deux pays d'Europe centrale permettront d'apporter un éclairage particulier sur le rôle que l'association peut jouer pour intégrer socialement et économiquement, notamment en favorisant l'apprentissages informel .

L'objectif de notre projet est de permettre aux bénévoles et aux associations d'élaborer et de valoriser **un grand éventail de ressources en matière de qualifications et de compétences** ; qu'ils n'auraient pas eu l'occasion d'utiliser dans une perspective professionnelle. Il s'agira en particulier d'identifier les compétences et qualifications qui peuvent être validées directement (compétences « générales » comme la prise de responsabilité, l'esprit d'initiative, le sens de l'organisation, le travail en équipe...) et celles qui permettront **de créer des passerelles et de faciliter l'accès à des parcours individuels d'éducation et de formation** (notamment pour toutes les compétences plus techniques comme la pratique d'un sport, l'informatique, le secourisme...)

## Objet

Les associations sont un lieu d'échanges et d'expérimentation. Une expérience bénévole peut servir de tremplin professionnel ou permettre d'accéder à une formation dans le cadre d'un projet professionnel. Un engagement associatif est l'occasion de mettre en pratique des enseignements théoriques ou de donner une continuité à des itinéraires professionnels parfois erratiques (en particulier pour les jeunes), d'acquérir de nouvelles compétences ou de s'essayer à de nouveaux domaines, de mettre à niveau des qualifications passées (pour les personnes qui ont été éloignées d'une activité professionnelle). Le bénévolat est un moyen d'enrichir son capital humain mais aussi social, en apportant sa contribution à la collectivité, en faisant la preuve de son utilité sociale, en appartenant à un groupe et en construisant un réseau.

Notre projet a pour objet d'identifier, évaluer et valoriser l'apprentissage non formel et informel et les compétences acquises grâce à un engagement associatif. Il a pour objectifs de reconnaître ces qualifications informelles et de permettre à certaines catégories de bénévoles de révéler leurs compétences « cachées » (les jeunes, les personnes tenues éloignées du monde du travail pour élever leurs enfants, pour des raisons de santé..) pour que leur engagement associatif leur permette de reprendre une activité professionnelle, de tester leurs capacités, de reprendre aussi confiance en eux.

La raison d'être de notre projet est de permettre aux bénévoles et aux associations mais aussi aux pouvoirs publics et aux responsables des ressources humaine de disposer d'un outil et d'une méthode pour valider les acquis d'une expérience bénévole (VAEB). La France reconnaît une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole mais ne prévoit aucun dispositif. En Autriche, des personnes justifiant d'une expérience bénévole peuvent postuler à des emplois publics ; un portfolio des compétences bénévoles a été élaboré. Aux Pays-Bas, un bénévolat permet d'intégrer, socialement et économiquement, certaines catégories de la population. La Suisse propose une attestation de bénévolat, unique, valable et reconnue sur l'ensemble du territoire. Pourtant il n'existe pas, en Europe, d'outil et de méthode simple, facilement accessible pour qu'un Européen justifiant d'une expérience bénévole puisse l'utiliser à des fins professionnelles.

Les résultats attendus de notre projet sont de quatre ordres :

- Faire un état des lieux sur les moyens et les manières de reconnaître et de valoriser un travail bénévole dans différents pays européens avec des traditions et des contextes culturels différents ;
- Proposer un outil et une méthode pour identifier, évaluer et valoriser les compétences acquises lors d'une expérience bénévole (celles qui peuvent être validées comme acquis de l'expérience directement et celles qui peuvent permettre d'accéder à une formation) ;
- Expérimenter cet outil et cette méthode auprès des associations pour que leurs partenaires (pouvoirs publics et entreprises) puissent considérer ce dispositif comme un outil et une méthode de référence ;
- Créer un réseau d'experts en VAEB, aux niveaux nationaux et européen, accessible par un site Internet qui soit un lieu d'échanges d'expériences et de pratiques mais aussi pour que les professionnels de la formation puissent accéder à cet outil de référence pour le champ associatif.

L'ambition du projet est de convaincre les associations mais aussi leurs partenaires (publics et privés) de la richesse d'un engagement associatif pour tout bénévole qui souhaite valoriser à des fins professionnelles son expérience, faire reconnaître l'association comme

lieu d'apprentissages informels et proposer un dispositif de VAEB qui devienne une référence en la matière

## Objectifs

Notre projet est une contribution aux systèmes et pratiques européens et nationaux de formation professionnelle en prenant en compte l'éducation et la formation tout au long de la vie, dans un cadre spécifique (l'association), et en proposant une identification, une évaluation et une reconnaissance d'un apprentissage informel (le travail bénévole) :

- **découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille, aux loisirs** qui sont les champs d'intervention privilégiés des associations,
- qui **n'est pas structuré et n'est généralement pas validé par un titre** ; les formations proposées aux bénévoles n'ont qu'une reconnaissance interne à l'association et il est rare que les associations délivrent des certificats à leurs bénévoles pour « services rendus » ;
- qui **peut avoir un caractère intentionnel, mais dans la plupart des cas est non intentionnel**, les bénévoles se forment pour assurer la mission qui leur est confiée (accueil-écoute, montage d'un projet, gestion financière...).

Pour valoriser leurs ressources humaines, les associations disposent, dans la plupart des pays européens (Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni...) de programmes de formation proposés par des fédérations ou des collectivités locales. Mais la formation est très inégale ; seules les structures fédérées ou les associations des régions dynamiques sur le plan associatif en bénéficient. Ce sont pourtant les petites et moyennes associations qui sont les plus nombreuses et les plus demandeuses de formation.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun dispositif, accessible par tous, simple à trouver et à utiliser, au niveau national ou européen, permettant de valider ces compétences acquises lors d'une expérience bénévole. L'Autriche réfléchit actuellement à un Portfolio des compétences bénévoles mais un bénévole ou une association en France, en Italie ou en Pologne ne connaît pas l'existence d'un tel projet et ne saurait pas à quelles fins l'utiliser.

Notre projet contribue de trois manières à améliorer les systèmes et pratiques européens et nationaux de formation professionnelle dans le domaine associatif, un secteur clé, en marge de l'Etat et du Marché :

- en valorisant les programmes de formation proposés aux associations dans différents pays européens ;
- en proposant une méthode de valorisation des compétences acquises de manière informelle dans un secteur spécifique de l'économie ;
- en expérimentant cette valorisation et en envisageant une validation de ces compétences.

## Conclusion

Reconnaître l'association comme un lieu d'apprentissage informel ou non formel n'allait pas de soi. Le bénévolat est une activité appartenant plutôt à la sphère privée dans les pays latins, à la sphère sociale dans les pays anglo-saxons. Reposant sur la liberté individuelle, souvent réfractaire à toute procédure (nombre de bénévoles ne souhaitent pas de statut ; au mieux acceptent-ils de signer un contrat, ou de l'accepter tacitement), ce processus de VAEB ne adressera aux bénévoles qui choisissent de s'y inscrire. C'est d'abord une démarche personnelle, volontaire, qui nécessitera un accompagnement des associations, avec le soutien de certaines structures chargées par exemple de faciliter l'accès à l'emploi, et seulement au terme de ce parcours une intervention extérieure qui validera : jury paritaire constitué de représentants du monde associatif, public mais aussi privé.

---

Se pose ainsi la question de la prise en charge de ce processus : le temps passé par le candidat à la validation restant à sa charge, les interventions extérieures ne seront pas forcément gratuites pour le candidat (en particulier l'accompagnement qui nécessite du temps et des compétences) et devront être prises en charge. Au titre des formations, le FNDVA finance la formation des bénévoles, acceptera-t-il d'y intégrer l'accompagnement nécessité par la VAEB ?

---

La raison pour laquelle les pouvoirs publics accepteront une prise en charge de ce dispositif tient à la légitimité des organismes qui le dispenseront (il faudra sans doute prévoir une sorte de label des organismes susceptibles d'accompagner les candidats) et aux retombées de cet accompagnement (le taux de retour à l'emploi). Cette appréciation sera autant qualitative que quantitative.

---

En France, la loi de modernisation sociale votée en janvier 2002 qui consacre la validation des acquis de l'expérience (professionnelle et bénévole) peut être un formidable atout, pour les associations et leurs partenaires publics, pour apprécier une facette fondamentale du travail bénévole : acquérir et développer des compétences, pour soi et pour les autres. La comparaison des expériences de nos homologues européens, par le biais du projet VAEB pour un projet professionnel, permettra de proposer un outil et une méthode, basés sur des exemples de bonnes pratiques, expérimentés dans le monde particulier de l'association, sans dénaturer l'essence du bénévolat qui est réfractaire à tout calcul.